

PLAN LOCAL D' URBANISME

PLAN DES DROITS DE PREEMPTION
Ensemble du territoire communal

10

Ech.:1/5000

Ville de Lieusaint / service urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
portant modification du Droit de Préemption Urbain,
en date du 19 novembre 2009.

Le Maire
Michel Blosson

Rappel des décisions:

Approbation le :
19 mai 2008

Modification le :
22 juin 2009

—+— Limite communale

 Droit de Préemption Urbain

 Droit de Préemption Urbain renforcé
(L 211-4 du code de l'urbanisme)

